



DÉLIBÉRATION

du 17 juillet 2023

Présents : 22 Excusés : 5 5 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY, (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Sandrine BRANCHEREAU (ayant donné pouvoir à Fabrice PAYEN), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), Mme Isabelle LÉAUTÉ (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Mme Rosalie OUTIN (ayant donné pouvoir à Agnès LEMARIE).</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Ludovic LEDUC</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 10 juillet 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu. Le 18 JUIL. 2023 Publiée, le 21/07/2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.5.8	URBANISME - BÂTIMENTS <i>Réhabilitation de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul – marché de maîtrise d'œuvre – attribution</i>

Madame le Maire rappelle aux élus qu'un diagnostic complet de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul a été réalisé en 2022 puisque le bâtiment présentait des infiltrations d'eau et des problèmes de charpente et toiture.

Il ressort de ce diagnostic 5 phases de travaux :

- Phase 1 : charpente et couverture de la nef, maçonnerie de la tour du clocher
- Phase 2 : couverture du chevet et de sacristies, baie à vitraux du chevet
- Phase 3 : restauration du beffroi et des cloches
- Phase 4 : Elévations ouest
- Phase 5 : Baies à vitraux est.

Afin de réaliser les travaux, un marché de maîtrise d'œuvre a été publié le 3 mai 2023. **La mission de maîtrise d'œuvre est une mission complète** comprenant les études d'avant-projet, les études de projet, l'assistance à la passation des marchés de travaux, la direction de l'exécution des marchés de travaux, l'assistance aux opérations de réception, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination et les études d'exécution fluide et courant fort et faible.

Ce marché est divisé en deux tranches : une tranche ferme comportant les phases 1 à 3 et une tranche conditionnelle pour les phases 4 et 5. Seule la première tranche sera engagée en 2023. La division du marché en deux tranches permet de conserver le même maître d'œuvre en cas de poursuite des travaux.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 716 000€ HT pour la tranche ferme et 599 900€ HT pour la tranche conditionnelle.

Deux offres ont été reçues pour le marché de maîtrise d'œuvre. Un rapport d'analyse des offres réalisé par les services municipaux a été présenté en CAO le 12 juin dernier. **La commission propose de retenir l'offre de l'entreprise GASTINEAU, mieux disante, pour un montant de 117 075€ HT (63 588€ HT pour la tranche ferme et 53 487€ HT pour la tranche conditionnelle).**

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la présentation en CAO le 12 juin 2023 ;

Vu le RAO établi par les services municipaux ;

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20230717-2358d-DE Reçu le 18/07/2023

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché de de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Mésanger avec l'entreprise GASTINEAU pour un montant de 117 075€ HT (63 588€ HT pour la tranche ferme et 53 487€ HT pour la tranche conditionnelle).

**Le Maire,
Nadine YOU**

**Ludovic LEDUC
Secrétaire de séance**

